

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

Absents excusés : Monsieur ROUILLON Frédéric qui a donné pouvoir à Madame RACOIS Natacha, Monsieur BALQUET Manuel qui a donné pouvoir à Monsieur MATHÉ Clément et Monsieur IZAMBART Stéphane.

1- Marché pour la fourniture de repas destinés à la restauration collective : choix du candidat

Mr le maire rappelle la délibération du 6 mai dernier validant le cahier des charges et l'autorisant à lancer l'appel d'offres concernant le Marché pour la fourniture de repas destinés à la restauration collective. Il indique que ce marché est conclu dans le cadre d'une procédure adaptée (Services sociaux et autres services spécifiques Art. R2123-1-3° du code de la Commande Publique).

Quatre dossiers ont été retirés, un candidat a fait une demande de visite et une offre a été déposée celle de la SA API restauration.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 8 juillet à la mairie, l'offre a été analysée.

La CAO conformément aux critères énoncés dans le règlement a déclaré le candidat apte et l'offre conforme et propose de la retenir.

Mr LEBLOND demande si la vente de la production maraichère communale est incluse dans la proposition budgétaire d'API. Mr le Maire lui répond que non et que les légumes seront vendus au prestataire. Mme BREMAUD demande si une régie sera montée. Non ces ventes seront facturées et un titre de recette émis certainement mensuellement. Les détails ne sont pas encore connus. Cela sera discuté avec le prestataire. Mr le Maire ajoute que cette expérimentation a deux ans pour aboutir (durée de l'appel à projet).

Madame CLAIN précise que seul l'approvisionnement sera impacté et non le coût aux familles. Mr MEUNIER et Mr BONNET redisent que cette initiative est avant tout pour développer une production Bio locale car certains élus pensaient au démarrage de la prestation d'API en septembre 2020 que cet approvisionnement serait impossible à trouver.

Mme BREMAUD est étonnée qu'il n'y ait qu'une seule réponse. Mme CLAIN répond que le cahier des charges était dense et que l'exigence sur le niveau bio et local a pu freiner certains prestataires plus habitués à répondre sur les exigences de la loi Egalim avec 20 % de Bio que sur le tout bio.

Mr le Maire ajoute que la société API a également évolué lors de la dernière année et a su répondre aux exigences de la commune. C'est pourquoi ils étaient prêts à répondre à l'Appel d'Offre plus que leurs concurrents certainement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de la SA Api restauration pour un montant est de 103 362 €HT par an renouvelable 3 fois conformément au nombre annuel de repas et goûters estimé dans le cahier des charges,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les bons de commande à venir.

2- Tarif des terrasses 2021

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire propose de revoir le tarif des terrasses pour l'année 2021.

En 2020 le droit d'occupation du Domaine Public n'a pas été facturé au regard du contexte de la crise sanitaire.

En 2019 celui-ci s'élevait à 2 € du m² soit 92 € pour la terrasse de 46 m² du Vieux Mignon et 50 € pour la terrasse de 25 m² de la Pizzeria.

Mr le Maire rappelle qu'une nouvelle terrasse a également été demandée par le bar du Marais et que le projet de déplacement de la terrasse du vieux Mignon est en cours de réflexion.

Mr MORILLON demande un peu plus d'explication sur le projet de déménagement de la terrasse. Son coût devrait être répercuté sur le tarif. Mr le Maire indique que le projet n'est pas abouti. Mr MATHÉ ajoute que ce soir il s'agit de voter le tarif 2021. Le déplacement n'aura pas lieu cette année, trop de paramètres en jeu, la faisabilité n'est pas certaine.

Mr le Maire propose de fixer le tarif mais d'évaluer la situation après la saison en fonction de l'utilisation réelle.

Mr LEBLOND pense que si on peut aider nos commerçants cela doit être fait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de maintenir le tarif des terrasses à 2 € du m² pour 2021.
- Décide de facturer après la saison en fonction de l'utilisation de celle-ci et du contexte sanitaire.

3- Acquisition d'un terrain à l'euro symbolique

Le propriétaire de la parcelle cadastrée AM 140 située aux Monmiron propose de céder celle-ci pour l'euro symbolique à la commune. Cette parcelle d'une superficie de 225 m² est classée en jardin et proche du port de la Gachère.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée AM140 sur la commune de St Hilaire la Palud pour l'Euro Symbolique.
- Charge Monsieur le Maire de réaliser l'ensemble des démarches administratives pour cette acquisition.

4- Travaux de réaménagement du rez de chaussée de la mairie : Présentation de l'avant-projet et demande de subventions

Les éléments du chiffrage du dossier ont été envoyés sans le nouveau plan par l'architecte dans l'après-midi et transmis aux élus. Mr MORILLON, Mme BREMAUD et Mr LEBLOND indiquent qu'il ne leur est pas possible de prendre une décision sur un dossier incomplet et transmis au dernier moment.

Mr le Maire précise qu'en effet l'architecte n'a pu transmettre le dossier avant mais que le plan même si modifié reste semblable à celui montré lors du dernier conseil municipal reporter le point ne fera que retarder l'envoi des demandes de subvention et retarder les travaux.

Après débat Mr le Maire décide de reporter le point à un prochain conseil municipal. Il regrette que le déplacement du bureau de poste soit une nouvelle fois repoussé.

Questions diverses :

Madame DESSET présente le projet de graph proposé (paysage du marais). Le lieu choisi reste la salle polyvalente 2 place de la mairie sur les murs de chaque côté de la porte d'entrée.

Mr Clément MATHÉ transmet un communiqué de Mr Manuel BALQUET sur le texte remis par l'équipe minoritaire pour la parution du prochain point info. Celui-ci parle de 2 jardiniers en préambule mais il souhaite préciser qu'un seul agent est affecté aux espaces verts comme précédemment et que le second est jardinier animateur sur le projet de jardin productif de la commune. Ce texte remis n'est pas non plus favorable à notre agent parti en retraite il regrette les critiques émises qui laisse à penser que cet agent ne faisait pas son travail. Concernant l'entretien du cimetière il souligne que la difficulté de son entretien ne date pas de 2021. Mme BREMAUD souhaite répondre que personne n'était visé dans cette rubrique. Le but était de dire qu'il serait souhaitable de se concentrer sur la propreté du village. Pour le cimetière elle a été destinataire de plaintes et notamment de personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Ils n'ont pas compris pourquoi le grand portail était fermé.

Mme DONNER, en charge du cimetière, répond qu'en effet ces derniers temps des plaintes dont certaines anonymes sont parvenues en mairie. Les conseillers ne sont cependant pas les payeurs. Lors de la journée nettoyage citoyen du cimetière organisée peu de personnes se sont déplacées. Elle réfute le terme « sale » pour le cimetière mais dire plutôt « non entretenu » car ce sont les herbes des tombes non entretenues qui graine et disséminent dans les allées. En effet le changement d'habitude (portail fermé) pénalise les personnes à mobilité réduite, mais beaucoup, et elle l'a encore constaté lors de la journée nettoyage, entre dans le cimetière avec leur véhicule alors qu'il pourrait le laisser au parking. Elle ajoute que peu de cimetière aujourd'hui autorise l'accès au véhicule. Nous n'avons pas encore trouvé la solution mais nous y travaillons. Mme DONNER donne ensuite le résultat de sa visite avec Mme CHOLLET au cimetière de Ste Soline. En effet elles ont pu constater les bons résultats de la plantation de Féтуque Ovine sur les allées de ce cimetière. Cette plante à faible croissance évite la prolifération des mauvaises herbes. Un essai sur 25 % du cimetière sera entrepris à l'automne. Les résultats ne seront visibles qu'au bout de 24 mois. Il faudra être patient.

Travaux aux Halles : Suite à sa rencontre avec les associations, Monsieur le Maire, propose de réaliser des travaux dans les halles (plafond et sol) afin d'y créer un espace de réunion.

Terrain de tennis : un projet de réhabilitation d'un terrain de tennis et la construction d'un city stade couvert d'une ombrière étaient programmés à côté du stade. Cependant certains riverains étaient défavorables à la couverture photovoltaïque. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose que ce projet se réalise sur le terrain d'entraînement de foot côté route de Marans et que celui-ci soit déplacé derrière les ateliers municipaux le long du stade.

Une représentation du théâtre Roger Blin est programmée à la salle des fêtes le mardi 27 juillet.

Mr le Maire fait ensuite le point sur les différents travaux de voirie en cours sur la commune et indique que la citerne souple de la Palud sera installée fin juillet. Une convention sera passée avec la minoterie de Courçon pour leur participation à hauteur de 3000 €.

Mme BREMAUD souhaite savoir où en est le lot 2 espaces verts du marché de la place de l'église. Mr le Maire répond que des devis ont été demandés aux entreprises. Le service espaces verts a également été sollicité pour étudier le dossier afin de voir si une partie ne pourrait pas être réalisés par les agents.

Mr LEBLOND informe du mauvais état de la route située le long du muret au niveau des Glycines. Mr le Maire demandera au service technique d'y passer lors de la campagne d'emplois partiels.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 23 septembre 2021 20h15 à la salle des fêtes

Affiché le 26 juillet 2021